



Mandat de prélèvement SEPA 2023

Référence Unique de Mandat (RUM)

En signant ce formulaire de mandat, j'autorise le SNUHAB CFE-CGC à envoyer des instructions à ma banque pour débiter mon compte, et j'autorise ma banque à débiter mon compte conformément aux instructions du SNUHAB CFE CGC.

J'accepte de recevoir les notifications préalables de prélèvement qui me seront destinées par tout moyen à la convenance du créancier et dans un délai minimum de cinq jours calendaires avant leur date d'échéance.

J'informerai le SNUHAB CFE CGC dans les meilleurs délais de tout changement dans mes coordonnées bancaires. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque et je réglerai le différend directement avec le SNUHAB CFE-CGC.

CRÉANCIER

ICS :	FR63 ZZZ 85AEB7		
Nom du créancier :	SNUHAB CFE-CGC		
Adresse (n° et nom de rue) :	15 RUE DE LONDRES		
Code Postal, Ville :	75009 PARIS	Pays :	FRANCE

☐ Paiement récurrent / répétitif

DÉBITEUR

*(Veuillez compléter les champs marqués *)*

(70 caractères max)

(*) Nom / Prénom du débiteur :			
(*) Adresse (n° et nom de rue) :			
(*) Code Postal, Ville :		(*) Pays :	
(*) Coordonnées de votre compte (IBAN)		(*) Coordonnées BIC :	

Signé à :

(*) Signature(s) :

Le (JJ/MM/AAAA) : / /

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (AU FORMAT IBAN BIC)

☐ Informations relatives au contrat entre le créancier et le débiteur - (fournies seulement à titre indicatif)
L'intitulé du prélèvement portera la référence « Cotisation Adhérent N° xxxxxx »

Message identifiant du débiteur :

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : dans le délai de 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé ; sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.